

**REPUBLIQUE DU CAMEROUN**  
Paix-Travail-Patrie

-----  
**MINISTERE DES FORETS  
ET DE LA FAUNE**

-----  
**SECRETARIAT GENERAL**

-----  
DIRECTION DE LA FAUNE  
ET DES AIRES PROTEGEES  
-----

**REPUBLIC OF CAMEROON**  
Peace-Work-Fatherland

-----  
**MINISTRY OF FORESTRY  
AND WILDLIFE**

-----  
**SECRETARIAT GENERAL**

-----  
DEPARTMENT OF WILDLIFE  
AND PROTECTED AREAS  
-----

# **PRESENTATION DES ACTIVITES DU CAMEROUN A LA REUNION CONJOINTE DU GROUPE DE LIAISON DE LA CBD ET DU GROUPE DE TRAVAIL AFRIQUE CENTRALE DE LA CITES SUR LA VIANDE DE BROUSSE KENYA, NAIROBI, 7-10 JUIN 2011**

## **INTRODUCTION**

LA POLITIQUE FORESTIERE DU CAMEROUN EST MISE EN ŒUVRE PAR LE MINISTERE DES FORETS ET DE LA FAUNE A TRAVERS LE PROGRAMME SECTORIEL FORET ENVIRONNEMENT QUI IMPLIQUE UN GRAND NOMBRE D'ACTEURS NATIONAUX, REGIONAUX ET INTERNATIONAUX. CETTE POLITIQUE EST CODIFIEE A TRAVERS QUATRE PILIERS SUIVANTS :

- L'AMENAGEMENT DURABLE DES FORETS DE PRODUCTION ;
- LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE ;
- LA PARTICIPATION DES POPULATIONS LOCALES ;
- L'AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE.

LE PROGRAMME II INTITULE « AMENAGEMENT ET VALORISATION DE LA FAUNE ET DES AIRES PROTEGEES » EST L'OUTIL PRINCIPAL DE MISE EN ŒUVRE DE CETTE POLITIQUE EN MATIERE DE FAUNE ET AIRES PROTEGEES ET COMPORTE SIX ACTIONS PRINCIPALES A SAVOIR :

- SECURISATION ET AMENAGEMENT DES AIRES PROTEGEES ;
- VALORISATION DE LA FAUNE ET DES AIRES PROTEGEES ;
- PROMOTION DE LA GESTION PARTICIPATIVE DE LA FAUNE ET DES AIRES PROTEGES ;
- SUIVI ECOLOGIQUE DE LA RESSOURCE ;
- MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE NATIONALE DE LUTTE ANTIBRACONNAGE (LAB) ;
- DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL ET FINANCEMENT DURABLE DE LA FAUNE ET DES AIRES PROTEGEES.

EN CE QUI CONCERNE LA VIANDE DE BROUSSE DONT L'EXPLOITATION ET LA COMMERCIALISATION CONSTITUENT UN DEFI MAJEUR EN MATIERE DE CONSERVATION DE LA FAUNE AU CAMEROUN, PLUSIEURS ACTIONS SPECIFIQUES COMPLEMENTAIRES SONT EN ŒUVRE POUR Y FAIRE FACE EFFICACEMENT ET REDUIRE AU MAXIMUM LEUR EFFETS SUR LES POPULATIONS ANIMALES :

- L'ELABORATION ET LA MISE EN ŒUVRE D'UNE STRATEGIE LAB AVEC LE SOUCI D'IMPLIQUER TOUTES LES PARTIES PRENANTES ;
- L'ELABORATION ET LA MISE EN ŒUVRE D'UNE STRATEGIE ET D'UN PLAN D'ACTION POUR LA PROTECTION DES GRANDS SINGES (GORILLES, CHIMPANZES) ;
- L'ELABORATION ET LA MISE EN ŒUVRE DES ESPECES PHARES (ELEPHANTS, BONGO, etc.)
- La REVISION DE LA LOI ET L'ORGANISATION DU COMMERCE DE LA VIANDE DE BROUSSE A TRAVERS UN ARRETE MINISTERIEL.

SANS ETRE EXHAUSTIF, CETTE PRESENTATION S'ARTICULERA AUTOUR DES POINTS SUIVANTS :

- CONTEXTE ET PRINCIPAUX ENJEUX SOCIO ECONOMIQUES DE LA VIANDE DE BROUSSE ;
- ESQUISSES DES ACTIONS ENTREPRISES OU A ENTREPRENDRE;
- PERSPECTIVES

#### **I- CONTEXTE ET PRINCIPAUX ENJEUX SOCIO ECONOMIQUES DE LA VIANDE DE BROUSSE**

Le Cameroun est reconnu comme Afrique en miniature de part la biodiversité qu'elle abrite. Mais la conservation et la mise en valeur de ses écosystèmes n'a pas encore atteint le niveau souhaité, malgré l'adoption d'une stratégie de lutte contre le braconnage et les actions menées pour mieux les valoriser.

Les populations riveraines qui y vivent les modifient au fil des ans pour diverses utilisations correspondant à leurs besoins primaires. Au même moment, on observe, un boom de grands projets de développement, de l'exploitation forestière et minière. Ces éléments portent atteinte à la conservation des écosystèmes et contribuent aux risques climatiques notamment : désertification, inondations, etc.

L'accès réglementé aux ressources est perçu par les populations comme une contrainte malgré les recettes fiscales issues de la gestion de la faune et des aires protégées, dégagées au profit de l'Etat, des communes et des populations rurales. Il apparaît donc nécessaire de démontrer auprès du citoyen, la contribution de la faune et des aires protégées au développement socio-économique du pays.

L'essor de la commercialisation illégale de la viande de brousse en milieu urbain et la sous valorisation de la faune et des aires protégées ne permettent pas une contribution optimale à l'économie nationale.

## **II- ESQUISSES DES ACTIONS ENTREPRISES OU ENVISAGEES**

Pour faire face aux défis majeurs sus visés et permettre à la faune et aux aires protégées de jouer pleinement leur rôle économique, social et environnemental, le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) a entrepris les actions suivantes :

- Application optimale de la loi n°94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche et ses textes d'application ;
- Promotion de la gouvernance en matière de gestion de la faune et de la lutte contre le braconnage en impliquant les parties prenantes du sous secteur faune et un observateur indépendant (LAGA). L'action de ce dernier a renforcé la mise en œuvre de la législation et de la réglementation faunique notamment rationalisant les statistiques en matière du sommier des infractions et du suivi des procédures de traitement des contentieux fauniques aussi bien au sein du MINFOF que dans les Tribunaux ;
- L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie LAB avec la mise en place d'un comité national de lutte contre le braconnage et des comités régionaux présidé par les Gouverneurs des dix (10) Régions du pays ;
- La création au sein de la Brigade nationale de contrôles des exploitations et des industries forestières d'une Unité spéciale de Lutte anti braconnage dotés de moyens spécifiques ;
- L'élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion des espèces phares : éléphant, Bongo, Eland de derby, etc. ;

- La mise en œuvre avec l'appui des divers partenaires de plusieurs programmes spécifiques : MIKE, ETIS, etc.
- La signature d'une convention de partenariat avec CAMRAIL pour le contrôle du transport du gibier et de la viande de brousse dans le train par les agents chargés de la lutte anti braconnage faunique.
- L'organisation du commerce de la viande de brousse par un Arrêté signé en 2008 par le ministre des Forêts et de la Faune ;

En outre, le MINFOF envisage les actions suivantes :

- Créer des nouvelles aires protégées qui permettraient au réseau actuel de représenter la diversité de la biodiversité nationale avec notamment les écosystèmes de mangrove, de montagne, des zones humides et côtières ;
- Promouvoir la gestion communautaire de la faune à travers la création des zones de chasse ;
- Faire des aires protégées de véritables pôles de développement qui seront dotées de modes de gestion plus efficaces et autonomes afin de les pérenniser ;
- Faire des populations autochtones et locales et des collectivités des véritables partenaires pour la gestion des Aires protégées ;
- Améliorer le cadre institutionnel pour capter les financements additionnels dans le but de conserver la biodiversité qui est un bien universel et de valoriser davantage son potentiel économique ;
- Mettre en place d'un système de surveillance aérienne des aires protégées par des aéronefs (Ultra Léger Motorisé ULM) dont deux (02) sont en cours d'acquisition pour le compte de l'année 2010 et deux (02) autres budgétisés sur budget 2011.
- Arrimer le Cameroun aux différentes initiatives qui sont actuellement menées au niveau local, national (formations, recrutements, création des ZIC/ZICGC) , sous régionale (RAPAC, COMIFAC, TRIDOM, TNS) et internationale pour la protection des ressources fauniques (CITES, TRAFIC, MIKE);

Il convient toutefois de relever que malgré ces efforts, le score du Cameroun suivant la nomenclature internationale (ETIS/CITES) se situe à 21,45 % et correspond à une faible application de la réglementation. Ceci est discutable si on prend en compte certaines réalités inhérentes à la société camerounaise.

### **III – PERSPECTIVES**

En matière de perspective, nous allons distinguer deux niveaux : le niveau spécifique de la problématique viande de brousse d'une part, et le niveau global du programme d'autre part.

#### **Au niveau de la problématique de la viande de brousse :**

Les perspectives d'avenir comprennent entre autres la réorientation de la recherche des infractions suite à la limitation des contrôles le long des axes routiers, l'amélioration de la lisibilité dans la délivrance et la gestion des titres d'exploitation de la faune (permis de collecte, permis de chasse,...), le renforcement de l'action de l'observateur indépendant (LAGA) en vue d'une stricte application des textes en vigueur, le déploiement des contrôles dans les zones d'exploitation, le renforcement du suivi des contentieux en justice, la sensibilisation des populations à travers des formations et séminaires, la diffusion systématique des documents officiels sur le net et la création d'une cellule CITES dans l'organigramme du MINFOF.

#### **Au niveau du Programme 2 « Aménagement et valorisation de la Faune et des Aires Protégées » :**

Six principales actions se déclinant en activités sont programmées au titre de l'année 2011 pour un budget global de cinq milliard quatre cent cinquante deux millions trois cents vingt mille (5 452 320 000) francs CFA, toutes sources confondues. La de ce budget par actions se présente comme suit :

- Action 1 - Sécurisation et aménagement des aires protégées : 2 469 500 000 F.CFA ;
- Action.2 - Gestion participative et Valorisation de la faune et des aires protégées 144 020 000 F.CFA ;
- Action 3 - Connaissance de la ressource et Suivi écologique 132 000 000 F.CFA ;
- Action 4 - Mise en oeuvre de la stratégie nationale de lutte anti braconnage 930 300 000 F.CFA

- Action 5 - Développement institutionnel et financement durable de la faune et des aires protégées 1 635 500 000 F.CFA ;
- Action 6 - Formation et renforcement des capacités 161 000 000 F.CFA

## **CONCLUSION**

La viande de brousse constitue une ressource importante pour les populations autochtones et locale des zones forestière dont l'éradication par l'administration forestière et faunique ne semble pas possible par la seule réglementation et l'application de celle-ci. L'implication de toutes les parties prenantes et la mise en œuvre des stratégies de promotions des activités alternatives à la viande de brousse à travers des formations et des financements spécifiques semblent à notre avis constituer la voie de salut prioritaire.

**JE VOUS REMERCIE POUR VOTRE AIMABLE ATTENTION !**

**Dr. Ibrahim LINJOUOM  
MINFOF, CAMEROUN**

# **ANNEXE : SYNTHÈSE DU PLAN DE TRAVAIL DU PROGRAMME 2 POUR L'ANNEE 2011 ET BUDGET ASSOCIE**

## **TITRE: « Aménagement et valorisation de la faune et des aires protégées »**

Six principales actions se déclinant en activités sont programmées au titre de l'année 2011 pour un budget global de cinq milliard quatre cent cinquante deux trois cents vingt mille (5 452 320 000) francs CFA, toutes sources confondues. La synthèse des activités et le budget associé par actions se présente comme suit :

Action 1 - Sécurisation et aménagement des aires protégées : 2 469 500 000 F.CFA

1.1 - Créer de nouvelles aires protégées : 438 500 000, 00 F.CFA

- Poursuivre le processus de création de deux jardins zoologiques de Ngaoundéré et Douala
- Changer le statut de la réserve de Faune de Douala-Edéa (Rendre la réserve de Faune de Douala-Edéa en Parc National) ;
- Poursuivre la création de la Réserve Ecologique Intégrale du Mont Bamboutos ;
- Poursuivre le processus de création de trois Parcs Nationaux ; falaise de Ngaoundéré, Mbargue et MEFOU
- Poursuivre la création du Parc marin de Kribi ;
- Poursuivre le processus de classement du Sanctuaire de Rumpi Hills

1.2 Appui au développement local et à la gestion des ressources forestières et fauniques (53 500 000,00 F.CFA)

1.3 - Elaborer et mettre en oeuvre des plans d'aménagement des Aires Protégées : 303 000 000,0 F.CFA

- Aménagement de deux Jardins zoologiques : Garoua et Limbé ;
- Assurer la nutrition et la santé des animaux des zoos de Limbé, de Garoua et de Mvog Betsi ;
- Lancer la mise en oeuvre du plan d'aménagement dans les aires protégées Faro, boubou Ndjidda et Takamanda ;
- Construire 06 bases vie dans les aires protégées ;
- Organiser des sessions de recyclage des conservateurs des aires Protégées
- Entretenir/ curer les mares au Parc National de Waza ;
- Construire des campements dans les aires protégées ;
- Tenir les sessions des comités (gestion, scientifique et local) prévues dans les plans d'aménagement des aires protégées ciblées ;
- Etude sur la faisabilité de la cogestion des aires protégées avec les communes ;
- Suivre la mise en oeuvre des aménagements dans les aires protégées ;
- Payer les primes des écogardes Motiver les écogardes Rapports ;
- Construire et équiper 3 forages alimentés à l'énergie solaire à Waza ;
- Evaluer les plans d'aménagement des parcs nationaux de Campo Ma'an et de Lobéké ;
- Construire 3 bases vie dans les aires protégées Faro, Boubou Djidda et Waza ;
- Valider le plan d'aménagement révisé du Parc National de Waza à l'échelle régionale ;
- Mise en oeuvre des plans d'aménagement des Aires Protégées ;
- Appui au Jardin Zoologique de Mvog-Bétsi .

1.4 - Assurer le suivi des cahiers de charge des ZICs 25 000 000,00 F.CFA

- Suivre le recouvrement des recettes fauniques ;
- Suivre l'exécution des cahiers de charge des amodiataires des zones de chasse (5000000,00 F.CFA)
- Réviser et valider le canevas des cahiers de charge des amodiataires ainsi que les divers rapports (15000000,00 F.CFA)

### 1.5 - Acquérir des équipements 130 000 000,00 F.CFA

- Appui à l'Ecole de Faune de Garoua Appuie à l'Ecole de Faune de Garoua (105 000 000,00 F.CFA)
- Organiser une mission d'études conjointes dans les pays africains en vue de l'utilisation efficiente des ULM en matière de conservation de la faune (25 000 000,00 F.CFA)

### 1.6 - Sécuriser/ Immatriculer les aires protégées 85 000 000,00 F.CFA

- Mettre en place un cadre de concertation interministériel pour l'harmonisation des textes nationaux sur les armes, le régime foncier et la sécurisation des aires protégées (30000000,00 F.CFA)
- Finaliser l'immatriculation du parc national de la Mefou (5 000 000,00 F.CFA)
- Délocalisation du Jardin zoologique de Mvog Bétsi (50 000 000,00 FCFA)

### 1.7 - Signer des Accords cadre / Conventions de Gestion des AP transfrontalières 30 000 000,00 F.CFA

- Négocier et soumettre à la signature l'Accord de Coopération BSB (Tchad-Cameroun) 5000000,00 FSFAP
- Négocier et soumettre à la signature l'accord de coopération Rio-Campo Ma'an (Guinée Equatoriale - Cameroun) 5000000,00 FSFAP
- Négocier et soumettre à la signature les Accords de Coopération signature de 4 Accords de coopération 10000000,00 F.CFA
- Tenir une réunion nationale de validation des projet d'Accord de concertation négociés 5000000,00 F.CFA
- Suivre les accords et relancer la procédure administrative pour la demande des pouvoirs 5000000,00 F.CFA

### 1.8 - Aménagements des édifices 458 000 000,00 BIP

- Achèvement de la base de vie du Parc nationaux de ; MBAM et DJEREM, NKI, WAZA, Boubandjidad , FARO et KORUP ;
- Construction de la conservation et de la réserve du Lac OSSA de BEACH
- Bornage et signalisation de la réserve forestière Douala/Edéa

### ACTION.2 - Gestion participative et Valorisation de la faune et des aires protégées 144 020 000,0 F.CFA

#### 2.1 - Elaborer les textes législatifs et juridiques 20 000 000,00 F.CFA

- Révision de la loi des finances en matière faunique Révoir les taxes en matière faunique à la hausse Nouvelle Loi des finances en matière faunique 10000000,00 FC
- Reproduire et vulgariser les textes existants 10000000,00 FC

#### 2.2 - Promouvoir l'implication des populations rivéraines à la gestion des aires protégées 18 000 000,00 F.CFA

- Suivre la mise en oeuvre des projets réalisés sur financement des Fonds retrocedés aux communeset communautés villageoises riveraines
- Renforcer les capacités des populations dans la gestion des revenus issus de l'exploitation dela faune

#### 2.3 - promouvoir la gestion communautaire de la faune dans les zones périphériques des aires protégées 10 000 000,00 F.CFA

- Il s'agira d'Identifier les zones de chasse potentielles autour des aires protégées du Dja, de Mpem et Djim, du Mbam et Djerem et de la Vallée du Mbéré 10000000,00 F.CFA

2.4 - Promouvoir les partenariats entre l'administration, les communes et les populations locales 20 000 000,00

- Il s'agira d'élaborer et faire signer les Accords de partenariat Impliquer les communautés

2.5 - Recherche les axes de formalisation et rentabilisation du commerce du gibier 36 000 000,00

Il s'agira de :

- Tenir les sessions d'attribution d'agréments et des titres d'exploitation 6000000,00 FCFA (FSFAP)
- Lancer la saison de chasse 15000000,00 FSFAP

2.6 - Développer et améliorer les initiatives d'écotourisme 5 000 000,00 F.CFA

- Poursuivre le processus de création de la plateforme MINFOF MINTOUR MINATD MINEPAT 5000000,00 F.CFA

2.7 - Promouvoir les initiatives de Game-farming 20 000,00

- Sensibiliser les populations en matière de game farming 20000,00 F.CFA

2.8 - Développer des mécanismes de gestion des conflits hommes-animaux 10 000 000,00 F.CFA

- Gérer les conflits hommes animaux ponctuels 10000000,00 FSFAP

2.9 - Suivre et mettre en oeuvre les activités de la CITES 25 000 000,00 F.CFA

- Renforcer les capacités des acteurs de la filière faune en matière de CITES 15 000 000,00 FC
- Préparer et participer aux réunions CITES 10000000,00 FSFAP

ACTION 3 - Connaissance de la ressource et Suivi écologique 132 000 000,0

3.1 - Réaliser les inventaire de reconnaissance dans les aires protégées 72 000 000,00 F.CFA

- Réaliser des inventaires dans les aires protégées de Douala Edéa 20000000,00 FCFA
- Tenir les sessions de validation des plans de sondage et des rapports d'inventaires fauniques dans les zones d'intérêt cynégétique et les unités techniques opérationnelles 7000000,00 FSFAP
- Réaliser une seconde évaluation de l'efficacité de gestion des aires protégées (avec les systèmes SEG et autres systèmes d'évaluation) 45000000,00 FC

3.2 - Mettre en place le MIS et entretenir une banque de données sur la faune et les aires protégées 40 000 000,00

- Mettre en place le Monitoring Information System et entretenir une banque de données sur la faune et les aires protégées 40000000,00 FC

3.3 - Exécuter et harmoniser le MIS par ECOZONE 0,00 F.CFA

3.4 - Conduire les études relatives au statut des espèces phares dans et autour des aires protégées et leur périphérie  
20 000 000,00 F.CFA

- Elaborer le plan de gestion de la Girafe Protection des girafes 20000000,00 FC

ACTION 4 - Mise en oeuvre de la stratégie nationale de lutte anti braconnage  
930 300 000,0 F.CFA

4.1 - Mener des opérations de lutte anti braconnage, les opérations coup de poing et de patrouille 39 300 000,00 F.CFA

- Organiser des opérations coup de poing dans les marchés et les grands centres de commation de gibier (8000000,00 F.CFA)
- Organiser les opérations coup de point le long des axes routiers et dans les grands centres urbains et Lutte anti braconnage/ Organiser le contrôle dans les zones de chasse(ZIC et ZICGC) et le suivi du respect des clauses des cahiers des charges (7000000,00 F)

4.2 - Poursuivre les activités de sensibilisation de la loi et de la stratégie de lutte anti-braconnage 10 000 000,00 F.CFA

- Sensibiliser les transporteurs publics, les agences de voyage et les détenteurs de titres d'exploitation de la faune sur le respect de la réglementation en vigueur 10000000,00 F.CFA

4.3 - poursuivre l'enseignement de la législation forestière et faunique dans les grandes écoles. 21 000 000,00

- Elaborer les modules de formation relatifs à la faune dans les grandes écoles 20000000 FCFA
- Multiplier les supports de formation disponibles 1000000,00 FCFA

4.4 - Instruire et suivre les contentieux devant les tribunaux 105 000 000,00

- Payer les honoraires des avocats Payer les avocats Fiche de décharge 100000000,00
- Suivre le contentieux Eradiquer les grands foyers de braconnage 5000000,00 FCFA (SFAP)

4.5 - Organiser les opérations coup de poing et de patrouille dans les régions 136 500 000,00

- Organiser les opérations coup de poing et de patrouille dans les dix régions (l'Adamaoua, le Centre, l'Est, l'Extreme Nord, le Littoral, le Nord, le Sud-Ouest, l'Ouest, le Nord Ouest et le Sud)

4.6 - Organiser les Opérations de coup de poing et de patrouille dans les Délégations Départementales 580 000 000,00 F.CFA

- Organisation,Coordination et contrôle des activités forestières dans les cinquante huit (58) DDF

4.7 - Contrôle des activités(d'exploitation de la faune, paiement des redevances fauniques) des Brigades Provinciale 22 500 000,00

- Contrôle des activités forestières par les dix (10)a Brigades Provinciales de Contrôle

4.8 - Appui du MINFOF dans la lutte contre le braconnage 16 000 000,00 F.CFA

- Mener le contrôle de la lutte antibraconnage du Minfof dans les régions 16000000,00 F.CFA

ACTION 5 - Développement institutionnel et financement durable de la faune et des aires protégées 1 635 500 000 F.CFA –

5.1 - Créer et rendre fonctionnel une structure autonome de gestion de la faune et des aires protégées 70 000 000,00 F.CFA

- Etude sur la mise en place d'une structure autonome de gestion de la faune des aires protégées 40000000,00 FCFA
- Etude sur la faisabilité d'un mécanisme de financement durable de gestion de la faune et des aires protégées

5.2 - Créer un corps de personnel en charge de la gestion de la faune et des aires protégées 30 000 000,00

- Etude sur le statut du corps des personnels en charge de la gestion de la faune et des aires protégées

5.3 - Améliorer les mécanismes de financement et de mobilisation de ressources 35 000 000,00

- Elaborer et valider les textes de création de mécanisme de financement durable des aires protégées 10000000,00 FC
- Identifier les mécanismes de levée de Fonds et les principaux donateurs 15000000,00 FC

5.4 - Acquérir la logistique nécessaire à la Direction de la Faune et des Aires Protégées 788 500 000,00

- Acquérir le carburant pour le fonctionnement du service 13500000,00
- Acquérir le matériel de bureau pour le fonctionnement du service 7500000,00 BF
- Organiser des ateliers et séminaires impliquant les parties prenantes 14500000,00 BF
- Organiser des missions intérieures 23500000,00 F.CFA
- Acquérir du matériel informatique 30000000,00 F .CFA
- Rédaction des rapports 45000000,00 F.CFA
- Suivi et contrôle des activités dans les parcs nationaux 323 000 000 F.CFA
- Suivi et contrôle des activités dans les réserves 121000000,00 F.CFA
- Suivi des activités dans les jardins zoologiques et botaniques 180500000,00 F.CFA
- Suivi des activités dans les sanctuaires 30000000,00 F.CFA

5.5 - Suivi des activités de fonctionnement dans les jardins Zoologiques et Botaniques 180 000 000 F.CFA

- Suivi des activités de trois Jardins Zoologiques (Mvog-Betsi, Limbé et Garoua)

5.6 - Suivi des activités de fonctionnement dans Parcs Nationaux 364 000 000,00 F

- Suivi des activités de fonctionnement des Parcs Nationaux Mbam et

5.7 - Suivi et contrôle des activités des réserves de faune 88 000 000,00 BF

- Suivi et contrôle des activités dans les réserves de faune de : Dja, Douala Edéa, Lac Ossa, Kimbi, Mbi Crater, Santchou, ;

5.8 - Suivi et contrôle des activités dans les Sanctuaires 45 000 000 FCFA (BF)

- Suivi et Contrôle des activités dans les sanctuaires de : Oku, Banyang-Mbo, Mengame, Kagwene

5.9 - Suivi des activités dans les Unités Techniques Opérationnelles 25 000 000,00 F.

- Suivi des activités dans les UTO : Benoué, Sud-Est,, Korup Ndongore, Mont Cameroun, TAKAMANDA MONE.

5.10 - Elaborer et valider un nouveau texte sur la gestion des fonds spéciaux 10000000,00

- Etudier l'élaboration d'un nouveau texte sur la gestion des fonds spéciaux 10000000,00 FCFA

ACTION 6 - Formation et renforcement des capacités 161 000 000 F.CFA

6.1 - Poursuivre le renforcement des capacités des acteurs (administration, communes, populations locales ) 25 000 000,00 F.CFA

- Former les populations riveraines des aires protégées du Dja et sanctuaire de Mengamé à la protection des ressources 25000000,00 FCFA

6.2 - Organiser la formation diplômant 10 000 000 F.CFA

- Développer et valider de nouveaux modules de formation pour l'Ecole de faune 10000000 F.CFA

6.3 - Organiser la formation continue 20 000 000 F.CFA

- Former les agents recrutés dans le tas aux techniques de gestion de la faune 20000000 FCFA

6.4 - Assurer la formation des formateurs 20 000 000 F.CFA

- Assurer la participation des enseignants de l'Ecole de Faune de Garoua et ENEF de Mbalmayo aux formations de courte durée, séminaires et Conférences 15000000 FCFA

- Inscrire les enseignants aux formations diplomates 5000000,00 FCFA

6.5 - Renforcer et équiper les écoles de formation 86 000 000,FCFA

- Renforcer et équiper l'Ecole de Faune de Garoua 86000000 F.CFA (BF)